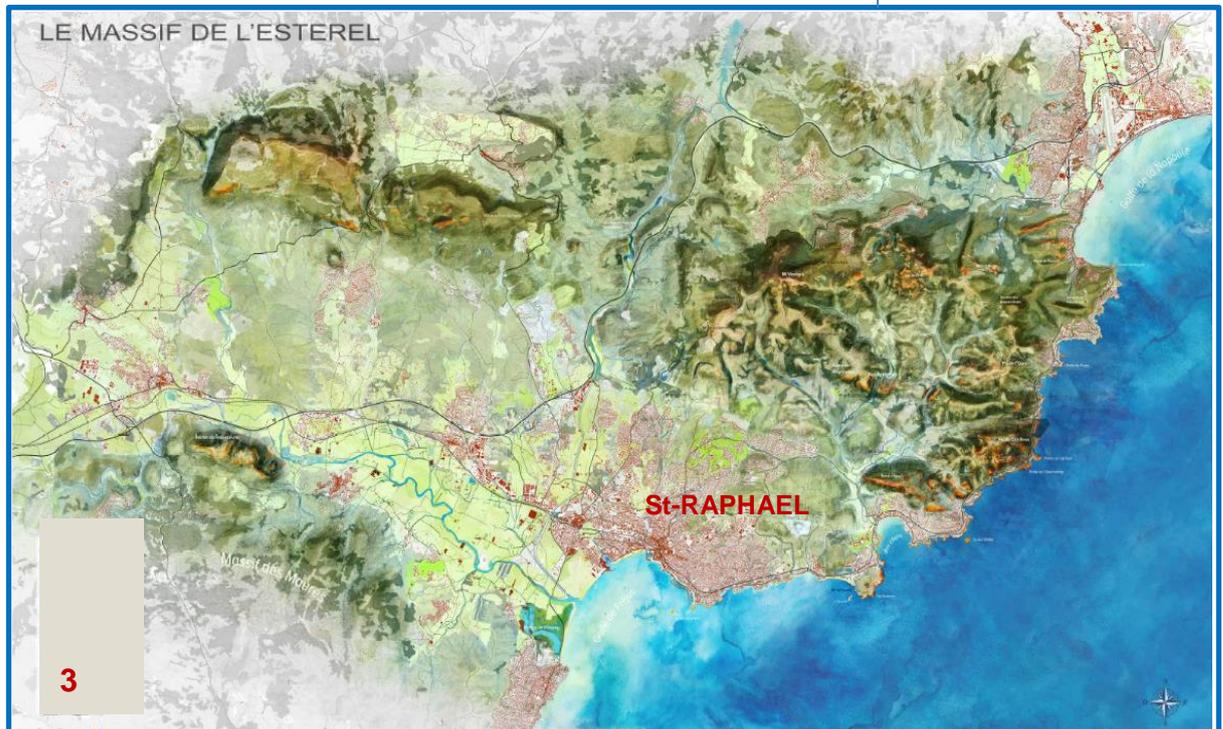


# Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 7 novembre 2024

**PROJET ET PROGRAMME D' ACTIONS DE L' OPERATION GRAND SITE DE FRANCE (OGS)  
MASSIF DE L' ESTEREL**

**Rapport IGEDD n° 015791-01**  
établi par

**Serge BRENTRUP**  
*Inspecteur général*



1. et 2. Carte atlas des patrimoines et carte du Var, sources : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas> et <https://www.mappemonde.net>  
 3. Carte des paysages, source : agence APS 2019 (Tome 1 le projet-Décembre 2023)

## 1. Le massif de l'Estérel

Caractérisé par des rochers de rhyolite<sup>1</sup> rouge, le massif de l'Estérel présente une formation volcanique appartenant à la Provence cristalline, contrastant avec la Provence calcaire, regroupant quatre ensembles géomorphologiques et géologiques majeurs (cf. carte géologique en annexe 3) :

- le massif métamorphique des Maures auquel se rattachent les massifs du sud de Toulon et les îles d'Hyères (Porquerolles, Port-Cros et île du Levant) ;
- la dépression permienne<sup>2</sup>, qui borde les Maures à l'ouest et au nord ;
- le massif volcanique permien de l'Estérel qui prolonge vers l'est la dépression permienne ;
- le massif métamorphique de Tanneron, qui constitue le prolongement oriental des Maures.

La chaîne de la montagne hercynienne se forme il y a environ 340 millions d'années. Sa formation s'achève avec la mise en place magmatique de l'Estérel il y a 55 millions d'années et les mouvements tectoniques qui ont notamment conduit à l'ouverture de la Méditerranée. Les massifs des Maures et de Tanneron constituent ainsi les formations géologiques les plus anciennes de Provence. La métamorphisation des roches fait apparaître des formations de gneiss et de granite, composantes des deux massifs. L'affaissement lent de la dépression permienne conduira ensuite à la séparation des massifs des Maures et de Tanneron. Cet affaissement s'accompagnera du soulèvement du massif volcanique de l'Estérel.

Site naturel exceptionnel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le massif de l'Estérel s'étend sur 32 000 hectares. Le « massif de l'Estérel oriental » culmine à 618 mètres d'altitude et s'ouvre à l'est sur la mer Méditerranée. Il est séparé au nord-est du massif du Tanneron par les vallées de l'Argentière et de la Siagne, siège de Mandelieu-la-Napoule. Le massif intérieur ou massif occidental est, quant à lui, parcouru par la vallée du Reyran et la plaine alluviale de l'Argens où l'on retrouve Fréjus et Puget-sur-Argens.

Le patrimoine géologique de l'Estérel peut être considéré comme un élément fondateur du projet de Grand Site de France. L'histoire géologique, et notamment la période volcanique du massif, est exceptionnelle par certains aspects. Les multiples strates et le jeu de la tectonique ont formé les différents types de paysage constitutifs du massif.

Quant au Rocher de Roquebrune, il s'agit d'une formation sédimentaire<sup>3</sup> du permien supérieur de la série du Bas Argens, constituée de la désagrégation du massif des Maures et des manifestations volcaniques de l'Estérel. Les apports sédimentaires viennent essentiellement du sud sous forme d'importantes coulées boueuses qui ont creusé des canaux toujours observables. La formation est caractéristique d'un cône détritique de déjection en zone de talus au pied de la zone de rifting<sup>4</sup> est-ouest.

## 2. Le site classé du massif de l'Estérel

Le « massif de l'Estérel oriental » a été classé par décret le 3 janvier 1996, en application de la loi du 2 mai 1930, sur une superficie de 14 300 hectares, dont 700 ha de domaine public maritime et 6 022 ha de forêt domaniale, regroupant six communes (Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Saint-Raphaël, Tanneron dans le Var, et Mandelieu-la-Napoule, Théoule-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes). L'Estérel occidental, au nord de l'A8, est encore un site à classer, répertorié dans l'instruction gouvernementale du 18 février 2019 relative aux sites majeurs. On attend de ce classement, actuellement à l'étude à la DREAL PACA, qu'il conforte la démarche OGS en apportant une protection forte et durable à l'ensemble du massif. Le principe du classement, d'ores et déjà validé par le territoire, entre dans les actions du projet d'OGS.

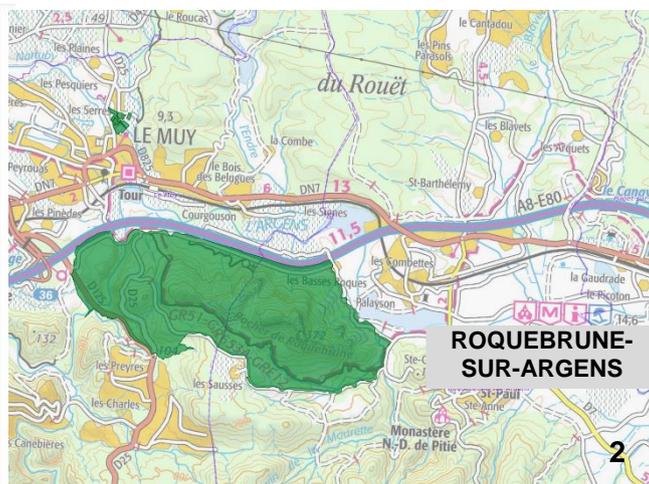
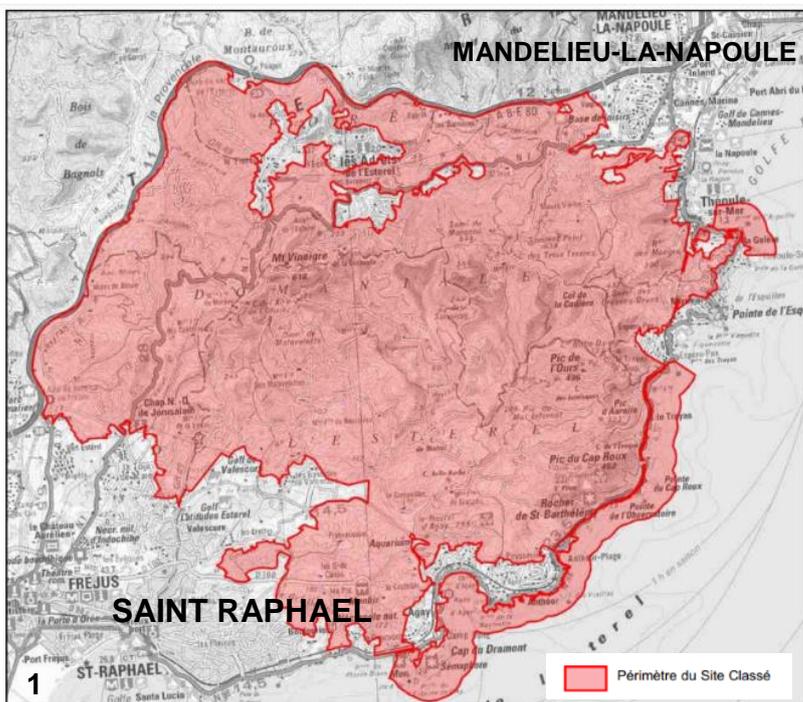
Avec un taux de boisement de 73%, dont 44% de forêts publiques et 29% de forêts privées, le paysage du massif de l'Estérel contraste fortement avec les espaces côtiers très urbanisés entre Mandelieu-la-Napoule et Nice ainsi que de Fréjus à Saint-Raphaël, et constitue ainsi une coupure urbaine d'environ 14 km d'est en ouest et de 12 km du nord au sud, quasiment un *unicum* dans cette séquence de paysage du Var et des Alpes-Maritimes.

<sup>1</sup> La rhyolite se forme à partir du refroidissement des magmas de composition granitique et très visqueux. Cette roche est un témoin du volcanisme de type explosif, la roche présente des minéraux visibles à l'œil nu : quartz, feldspaths, etc.

<sup>2</sup> La dépression permienne est topographiquement une plaine étroite, large de 2 à 10 kilomètres et longue d'une cinquantaine, bordée par le massif des Maures à l'Est et les premières hauteurs calcaires à l'Ouest.

<sup>3</sup> Ensemble de conglomérats et de grès souvent arkosiques (essentiellement du quartz et du feldspath).

<sup>4</sup> Le rifting, appelé aussi riftogénèse ou distension (mouvement d'extension de la lithosphère) désigne le processus de formation d'un rift (fossé).



1. Carte du site classé du « massif de l'Estérel oriental », source : fiche DREAL PACA 2010 issue du dossier de candidature, Tome 1 - le projet, décembre 2023

2. Site classé du rocher de Roquebrune. Les raisons qui ont conduit au classement, en juillet 1989, sont liées à la richesse écologique et paysagère du site, source : Atlas des patrimoines

Il faut remonter aux années 1980 pour qu'une politique de protection des sites littoraux varois soit initiée dans l'objectif de conserver des espaces privilégiés offrant une nature vierge au contact de la mer, dans un environnement de plus en plus urbanisé. En 1989, le Conseil d'État se prononcera en faveur d'une protection rapide des massifs des Maures et de l'Estérel, qui subissaient à leur tour une pression urbaine intense au cœur des massifs et sur les côtes. L'année suivante, le ministère de l'environnement procédera à une étude préalable qui permettra d'inventorier les richesses patrimoniales et paysagères et formulera des propositions de protections. En 1991, à l'occasion des 20 ans de la création du ministère par Georges Pompidou, le classement des Maures et de l'Estérel sera annoncé. Il sera toutefois décidé de procéder par phases successives, vu l'ampleur des deux massifs, en privilégiant le massif de l'Estérel, lui-même divisé en deux entités : « l'Estérel oriental » (Estérel 1), à classer en priorité, et « l'Estérel occidental » (Estérel 2), à classer dans un second temps.

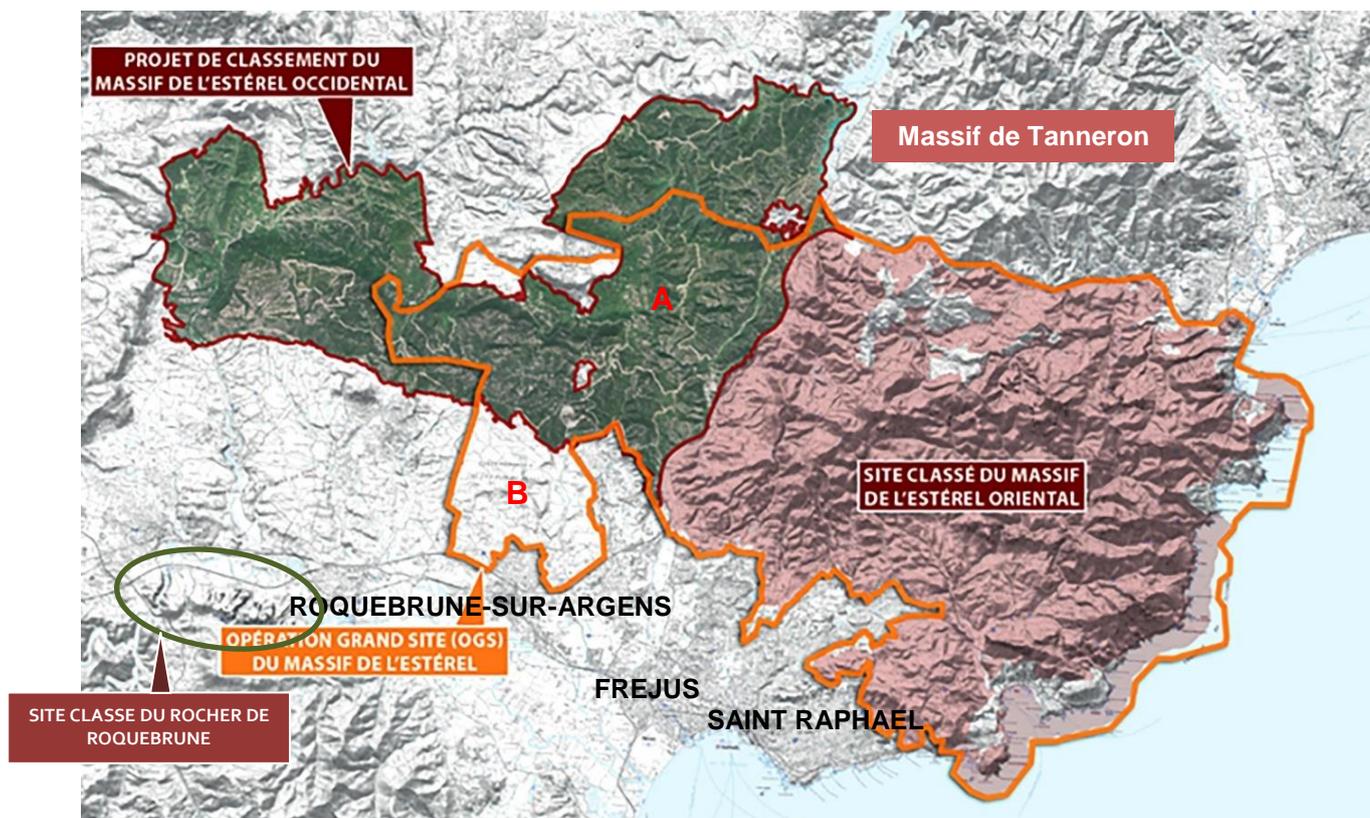
Dès l'année 1992, l'inspecteur général Michel Brodovitch avertissait sur les menaces d'une urbanisation présentant un véritable danger pour le massif de l'Estérel, dans sa note du 3 septembre 1992 : « on doit noter qu'il ne s'agit pas d'une délimitation de site classé, mais d'un classement contre l'urbanisation ». L'inspecteur général souhaitait vivement que les problèmes réels que ce classement allait induire à sa périphérie soient « l'occasion d'une réflexion urbaine plus soucieuse de la qualité des aménagements que d'un enrichissement généré par la consommation de terrains alors inévitablement transformés en terrains à bâtir ». Le décret de classement de l'Estérel de janvier 1996 a fait l'objet de recours contentieux en annulation, notamment de la part des communes de Théoule-sur-mer, les Adrets-de-l'Estérel et de Saint-Raphaël. Par arrêt du 22 mars 1999, le Conseil d'État a rejeté ces demandes d'annulation. En effet, les collectivités locales ont longtemps perçu négativement le classement du site, mais un changement de paradigme est survenu, avec la conscience d'une protection qui produit ses effets. Aujourd'hui, le site classé est au cœur d'un véritable projet de territoire permettant de s'acheminer vers une Opération Grand Site.

### 3. L'extension du site classé du massif de l'Estérel oriental

Le secteur concerné par la proposition d'extension de classement englobe une partie du relief formant le prolongement occidental des massifs de Tanneron et de l'Estérel. Ce relief compose une péninsule de formations métamorphiques et volcaniques, entourées de formations sédimentaires (les massifs calcaires au nord et à l'ouest et la plaine détritique au sud). Le relief présente une dichotomie nord-sud « Estérel-Tanneron » très marquée.

La partie méridionale de cette péninsule est constituée de roches volcaniques formées par les coulées de rhyolite venant de l'Estérel oriental et canalisées sur un axe est-ouest. Cet adret du massif, marqué par les affleurements de roche rouge caractéristique de l'Estérel, est perceptible en vis-à-vis avec le rocher de Roquebrune et de l'Estérel oriental et constitue la première ligne de relief émergeant de la plaine au sud.

La ligne de crête marque une limite relativement nette avec les ensembles métamorphiques au nord, prolongement occidental du massif de Tanneron et du prolongement septentrional des granites de Plan-de-la-Tour. Ces massifs de gneiss et de granite sont plus anciens que les formations volcaniques de l'Estérel, ils ont des formes plus arrondies et entrecoupées de nombreux vallons et composent de vastes étendues boisées (bois de Bagnols, forêt domaniale de la Colle du Rouet), peu habitées - sauf sur les franges - et sillonnées par un maillage de pistes forestières. Au centre de cette péninsule cristalline se trouve une poche sédimentaire composée du plateau calcaire de Bagnols-en-Forêt (A) et de la petite plaine alluvionnaire (B) entre ce dernier et l'entrée des gorges du Blavet.



Carte figurant les deux sites classés et le site classé à venir (avec l'ancien périmètre de l'OGS), Source : Tome 1 - le projet, décembre 2023 complété SB

## 4. Les protections sur le territoire, hors sites classés

### Les sites inscrits

On dénombre trois sites inscrits :

- le « Rastel d'Agay » ;
- la « Rade d'Agay et le cap du Dramont » ;
- la « Bande côtière de Nice à Théoule-sur-Mer ».

### La loi Littoral

La loi Littoral s'applique sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule.

### La réserve biologique intégrale

Les réserves biologiques de Mal Infernet, Perthus et Suvrières ont été fusionnées pour devenir une réserve biologique intégrale unique, dénommée "RBI de l'Estérel" sur une surface de 2 059 ha. Cette réserve vise à préserver des habitats d'intérêt communautaire (mares cupulaires temporaires, espèces faunistiques à fort intérêt patrimonial, etc.).

### Le régime forestier

A l'exception des espaces naturels sensibles (ENS) de Saint-Jean de l'Estérel, de la Pointe de l'Observatoire, du Dramont et de la propriété du conservatoire du littoral sur Théoule-sur-Mer, la quasi-totalité des forêts publiques du territoire relève du régime forestier, lequel, garant de la préservation de la forêt sur le long terme, la protège des aliénations, défrichements, dégradations et surexploitations.

### Natura 2000

Six sites Natura 2000 relèvent de la directive habitats et un site relève de la directive Oiseaux. L'Estérel, le site le plus vaste, couvre 15 121 hectares, dont 48 % en mer. La totalité de la partie terrestre du site est incluse dans le périmètre de l'OGS, ainsi qu'une partie de l'espace marin, prenant en compte les orientations du document d'objectifs (DOCOB). Le gestionnaire et partenaire principal de l'OGS est « Estérel Côte d'Azur Agglomération ».

### Le conservatoire du littoral

Le conservatoire du littoral possède une propriété de 369 hectares à cheval sur Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer. Son périmètre d'intervention est toutefois plus large que cette propriété en englobant le Rastel et Sainte Guitte. Le gestionnaire est le conseil départemental des Alpes-Maritimes.

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique d'acquisition des espaces naturels sensibles (ENS) est mise en œuvre par les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

### La zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Onze ZNIEFF terrestres, en globalité ou partie (six ZNIEFF de type I et cinq ZNIEFF de type II), auxquelles il faut ajouter trois ZNIEFF mer de type I, et deux ZNIEFF mer de type II. Deux ZNIEFF géologiques complètent ce dispositif (le Dramont et son gisement de « porphyre bleu de l'Estérel », la Coupe de Boson aux gisements fossilifères d'intérêt paléontologique).

Le territoire est également concerné par la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin » sur une superficie de 14 150 ha.

### L'arrêté de protection de biotope (APB)

Un APB : les gorges du Blavet sur la commune de Bagnols-en-Forêt (également site inscrit).

## 5. Un périmètre de territoire adapté aux enjeux d'une Opération Grand Site

Le ministère de la transition écologique et solidaire a validé en octobre 2018 le dossier de candidature, constitué en 2023, piloté par le syndicat mixte du Grand Site de l'Estérel. Le périmètre de l'Opération Grand Site (OGS) porte sur un espace terrestre de 22 190 hectares et un espace marin de 1 472 hectares.

Le périmètre de l'OGS regroupe des territoires non urbanisés pour l'essentiel qui présentent une identité commune, une cohérence géologique, paysagère, écologique et patrimoniale et qui subissent une pression urbaine et une fréquentation fortes. Dans un souci de cohérence, le périmètre a été ajusté de manière à correspondre à la réalité topographique, les vallons et les rivières servent de limites au nord du périmètre, une réalité géographique qui correspond également à une limite géologique.

Le portage de l'OGS est assuré par le syndicat mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE) sur 7 communes :

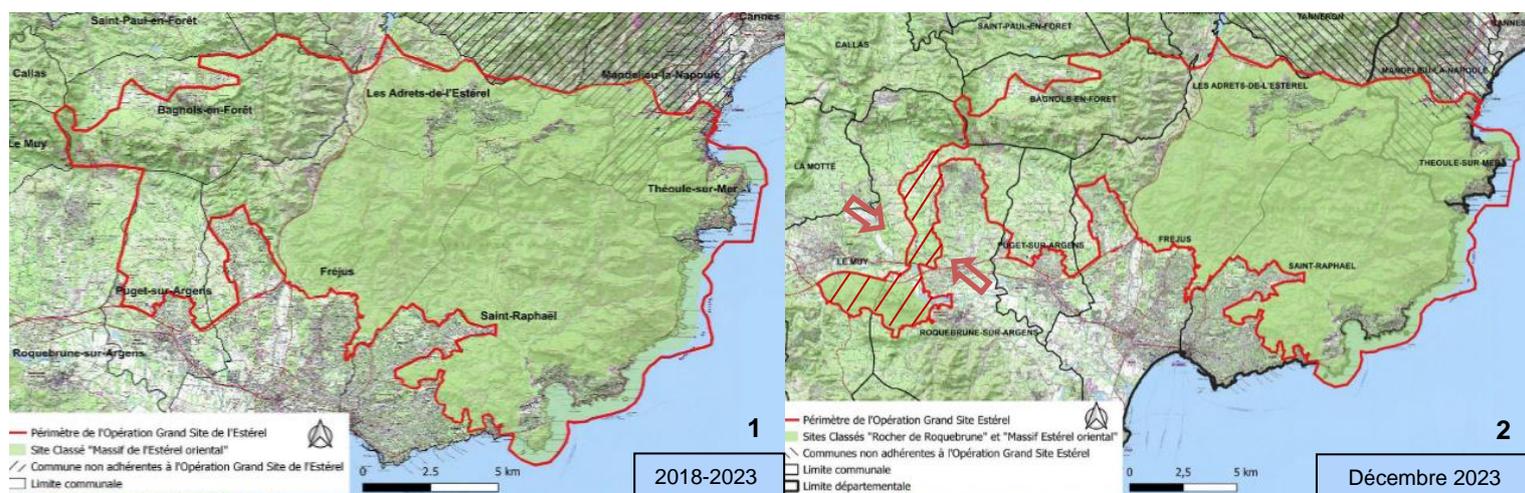
- Théoule-sur-Mer - Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
- Bagnols-en-Forêt - Communauté de Communes du Pays de Fayence ;
- Saint-Raphaël - Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- Fréjus - Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- Les Adrets-de-l'Estérel - Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- Puget-sur-Argens - Estérel Côte d'Azur Agglomération ;
- Roquebrune-sur-Argens - Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Par ailleurs, la « charte forestière de territoire Grand Estérel » (CFTGE) a été impulsée afin de répondre à la diversité des enjeux en présence, qu'il s'agisse notamment de la protection vis-à-vis du risque incendie, de la préservation de la faune et de la flore ou de l'exploitation sylvicole. Signée en 2015 par les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer, il s'agit d'un outil qui a pour objectif la gestion durable et concertée du Massif de l'Estérel et comprend trois unités géomorphologiques : le massif côtier de l'Estérel, le plateau de Bagnols-en-Forêt séparé de l'unité précédente par le fossé du Reyran et la dépression permienne - bassin de l'Argens, au sud-ouest.

Le périmètre défini pour l'OGS est clairement distinct de celui de la CFTGE. Il exclut en effet les zones fortement urbanisées de la CFTGE et inclut l'espace marin du site classé du Massif de l'Estérel oriental.

### 5.1 Un périmètre augmenté

L'adhésion, en 2019, de la commune de Roquebrune-sur-Argens au SMGSE a engendré une réflexion sur l'élargissement du périmètre de l'Opération Grand Site afin d'inclure le site classé du Rocher de Roquebrune créé par décret en 1989, d'une superficie de 807 hectares.



1. Périmètre de l'opération Grand Site 2018-2023 et site classé du « Massif de l'Estérel oriental », en vert clair  
2. Périmètre augmenté en décembre 2023, sources : dossier de candidature, Tome 1 - le projet, décembre 2023

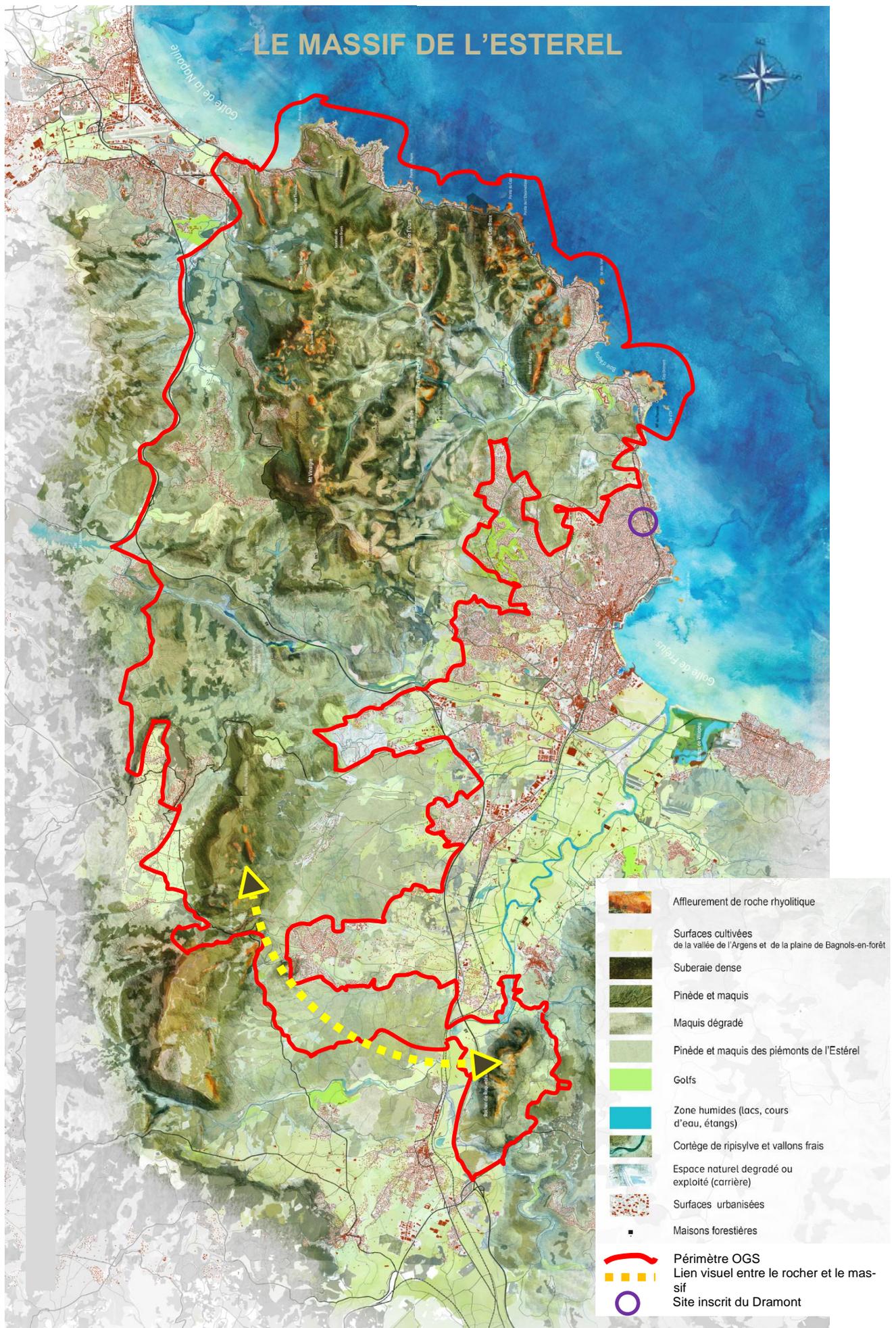
Afin d'inclure dans le périmètre de l'OGS l'entièreté des sites classés, la commune du Muy a été sollicitée. Cette dernière, non adhérente au syndicat, a toutefois accepté de passer une convention. En conséquence, les territoires de Roquebrune-sur-Argens et du Muy ont été inclus dans le périmètre élargi de l'Opération Grand Site de l'Estérel.

A proximité du site classé du Rocher, les espaces naturels sensibles, propriétés du département du Var, voués à accueillir du public, ont également été intégrés dans le périmètre de l'OGS. Le Rocher de Roquebrune constitue la limite du périmètre géologique du massif de l'Estérel. Au-delà, le massif cristallin des Maures commence.

Si le périmètre augmenté peut surprendre par sa forme, et notamment par le lien ténu entre le massif et le rocher de Roquebrune (la formation sédimentaire issue de la désagrégation du massif des Maures et des manifestations volcaniques de l'Estérel), le lien géologique autant que « physique » entre les deux émergences est, comme le montre la photographie (référéncée 3 ci-dessous) prise depuis le massif en septembre 2024, réel et ressenti autant depuis la vallée que sur les hauteurs. La couleur ocre rouge commune aux deux émergences augmente encore ce lien.

A cet égard, il serait intéressant d'intégrer dans le périmètre de l'OGS le site inscrit (SI le 15 septembre 1961) accueillant le monument commémoratif du Dramont, à Saint-Raphaël, seul site du débarquement d'août 1944 protégé, sis en limite du périmètre proposé (voir carte page suivante) pour une meilleure gestion de ce site.





Le périmètre OGS de décembre 2023 sur la carte des paysages, source : tome 1, plan complété SB, septembre 2024

## 5.2 Le projet

Deux outils ont particulièrement servi le projet d'Opération Grand Site.

En premier lieu, **le plan de paysage** a contribué à définir une vision globale pour la gestion et la valorisation du paysage, en identifiant les caractéristiques paysagères spécifiques de la région permettant de définir les orientations futures de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et esthétique du site et en proposant des actions concrètes pour préserver l'identité du paysage. Le plan de paysage sert de guide à la gestion durable et à la préservation du territoire, dont les objectifs ont orienté les fiches actions du programme.

En second lieu, **le schéma d'accueil du public**, outil stratégique visant à gérer et à encadrer les flux des visiteurs dans la région. Cet outil a permis de définir des orientations précises pour l'accueil du public en lien avec la préservation des paysages et des patrimoines culturels. Ce schéma a joué un rôle crucial en équilibrant l'accueil du public avec la préservation des richesses naturelles et culturelles du site.

## 5.3 Les objectifs

L'Opération Grand Site de l'Estérel s'appuie sur trois axes structurés en sept orientations afin de répondre aux objectifs de la démarche :

- restaurer et protéger le paysage du site ;
- améliorer l'accueil et la visite ;
- favoriser le développement local dans le respect des habitants.

### **Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine**

Orientation 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

Orientation 2 - Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins

L'Axe 1 vise principalement à prendre en compte les enjeux de la biodiversité, orienter le public dans ses déplacements, protéger et restaurer les maisons forestières de l'Estérel.

Le site fait face à plusieurs défis tels que le changement climatique, l'accroissement des risques d'incendie pendant les périodes de sécheresse, la prolifération des espèces envahissantes, ainsi que l'augmentation de la fréquentation.

Quant aux paysages emblématiques du massif, ils font face au déclin des activités économiques telles que l'agriculture et l'élevage, qui entraînent une avancée de l'enfrichement. En outre, la détérioration des routes, des chemins et des sentiers contribue fortement à l'altération du paysage, de manière significative et durable.

### **Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux**

Orientation 3 - Organiser les mobilités et les accès au grand site

Orientation 4 - Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature

L'OGS vise à préserver et à mettre en valeur le massif en organisant de façon équilibrée les déplacements des usagers afin de réduire les impacts sur la biodiversité et les paysages, notamment les dégradations dues au ravinement.

### **Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public**

Orientation 5 - Pérenniser le Grand Site

Orientation 6 - Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil

Orientation 7 - Développement du projet de découverte et de médiation "*Raconte-moi l'Estérel*"

L'axe 3 vise à sensibiliser la population par le biais de l'information et de la communication, dans le but d'éveiller les consciences sur l'importance de la préservation du massif. Le projet de médiation "*Raconte-moi l'Estérel*" représente une opportunité pour les habitants, les touristes et les passionnés de nature.

## 5.4 Les enjeux

Parmi les nombreux enjeux développés dans le dossier, trois d'entre eux sont ci-après détaillés :

### E1. La protection du massif forestier face au risque incendie

Le Var reste l'un des départements français les plus sensibles aux incendies de forêt, du fait des sécheresses estivales intenses et de la présence de vents forts, notamment du mistral.

Le risque incendie est la principale crainte exprimée par les usagers pour l'avenir du massif. Pour les acteurs du territoire, « *lutter contre le risque incendie* » est l'un des axes de travail prioritaires pour la forêt.

A cette fin, les outils et les moyens suivants sont déployés :

- le PPRIF (plan de prévention des risques incendie de forêt) ;
- les OLD (arrêtés préfectoraux concernant les obligations légales de débroussaillage) ;
- le PPFCI (plan de protection des forêts contre l'incendie), à l'échelle Départementale, avec pour objectif la diminution du nombre d'éclousions de feux de forêts et des superficies brûlées ainsi que la prévention des conséquences des incendies sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels (article R. 321-15 du Code Forestier) ;
- le PIDAF (plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier), document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement de massifs forestiers en vue de prévenir et lutter contre le risque incendie.

### E2. L'accueil du public

Sensibiliser les visiteurs et les résidents à la fragilité des milieux naturels, à l'impact de l'activité humaine sur ces environnements et au risque d'incendie constitue une priorité pour le syndicat mixte. Ce point se décline en deux actions :

#### La création de deux Maisons du Grand Site :

Deux maisons sont projetées sur le site, afin de sensibiliser les visiteurs aux patrimoines naturels et culturels du Grand Site et aux enjeux en présence tels que les risques incendies, la biodiversité ou l'urbanisation.

La première maison sera implantée à Théoule-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes, à l'entrée du massif, avec un parking public multimodal paysager sur trois niveaux en terrasses, une promenade paysagère en toiture associée à des locaux d'accueil du public et un centre technique municipal.

La seconde dans le Var, sur la commune des Adrets-de l'Estérel, en lien direct avec l'office de tourisme intercommunal Puget-sur-Argens/les Adrets de l'Estérel et Estérel Côte d'Azur agglomération, sur deux niveaux, un niveau pour l'office de tourisme intercommunal et une salle d'exposition permanente ainsi qu'une partie destinée à des expositions temporaires et un rez-de-jardin avec salle de conférences polyvalente (salle de spectacles et de réunions).

#### L'amélioration de la signalétique

Les problèmes liés aux accès motorisés et au stationnement sont prédominants, avec une grande affluence de visiteurs en voiture engendrant des difficultés de stationnement sur certains sites et nécessitant une meilleure signalétique ainsi qu'une promotion des alternatives de déplacement en mobilité douce. Le renforcement et l'uniformisation de la signalétique y sont notamment une priorité pour une meilleure orientation des visiteurs. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, notamment l'histoire volcanique doivent être encouragés. Impliquer l'ensemble des communes et des acteurs du tourisme et des loisirs dans un projet d'accueil de niveau "Grand Site de France" est donc essentiel pour une gestion globale et cohérente de ces enjeux. A cet égard, des essais concluants sur la signalétique sont développés depuis 2023, les panneaux définitifs sont prêts (voir photo ci-dessous). Ils sont qualitatifs et répondent pleinement à la commande, avec un numéro sur la tête de poteau permettant la géolocalisation pour les services incendies, ce qui permettra une harmonisation des signalétiques actuelles, différentes sur les deux départements.



Panneaux sur site et panneau en atelier de la version définitive, photos SB septembre 2024

### E3. La fréquentation des espaces naturels du Massif de l'Estérel

Les résultats de l'étude de fréquentation, portée par le SMGSE de 2016 à 2018, ont mis en évidence l'importance de la fréquentation des espaces naturels du massif de l'Estérel et sa répartition annuelle, à savoir 2 150 000 visites/an (avec de fortes variations entre secteurs), dont 1 105 590 enregistrées par des éco-compteurs, 435 000 visiteurs différents/an, 1 600 000 véhicules/an sur les aires de stationnement.

Cette fréquentation annuelle concerne principalement l'espace forestier. Elle est plus importante en automne et au printemps, notamment du fait des visiteurs du territoire pour 60%, et des disparités géographiques très marquées avec deux pôles majeurs que sont la zone sud et la zone est.

L'objectif est de créer un observatoire pérenne de la fréquentation du massif de l'Estérel, grâce à des partenariats de collecte et de partage de données depuis 2016 entre le syndicat mixte, l'office national des forêts et le conseil départemental des Alpes-Maritimes (le parc d'éco-compteurs comptabilise 18 points de comptage).

## 6. Le programme d'actions proposé en décembre 2023 pour l'OGS entre 2022 et 2026

Les axes du projet sont déclinés en fiches-action précises et complètes. Chaque fiche présente de manière détaillée le contexte, les objectifs de chaque action, leur coût estimé et les sources de financement. Pour chaque fiche, la maîtrise d'ouvrage et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre sont précisés. Le programme d'actions est priorisé, les actions sont réparties suivant les sept orientations déclinées en 5.3.

Le tome 1 du projet de l'OGS montre clairement comment les 41 actions retenues contribuent à répondre aux enjeux identifiés, le tome 2 les précise et détaille leurs modalités. On relève 4 états d'avancement dans le dossier :

- 2 actions sont déclarées « réalisées, en 2022 et 2023 »,
- 8 actions sont dites « réalisées en 2022 ou 2023 et à poursuivre »,
- 19 actions sont « en cours »,
- 12 actions sont définies comme « initiées et à faire ».

Lors de la mission d'inspection générale de septembre 2024, la progression de la réalisation de ces actions a permis une actualisation, qui aboutit à « 13 actions réalisées », « 18 actions en cours » et « 10 actions initiées et à faire ».

**On retient en particulier quatre actions qui méritent attention, à divers titres.**

- L'action **10** (Orientation 1) dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel.

Les maisons forestières sont en effet situées au sein des forêts domaniales, édifiées aux entrées du massif pour assurer un rôle de gardiennage. Ces maisons témoignent de l'histoire forestière passée et présente.

L'inventaire des maisons forestières fait ressortir qu'il s'agit de constructions anciennes dont l'état de conservation pose aujourd'hui question pour certaines. Douze maisons dont onze appartiennent à l'ONF - une a été rachetée par un propriétaire privé - sont recensées. Deux sont en ruine. L'analyse réglementaire de la DDTM soulève l'impossibilité de recevoir du public du fait du plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF)<sup>5</sup>. Tout changement de destination à usage d'habitation y est interdit, ce qui s'oppose à une vente hors cadre d'un projet public.

Des mesures conservatoires sont à prendre d'urgence pour éviter que les maisons ne soient squattées, puis pour redonner un usage aux maisons inoccupées dans les meilleurs délais afin de réactiver ce patrimoine bâti du massif considéré comme « point d'intérêt et de découverte du massif ». Une étude de réflexion générale sur l'ensemble de ces maisons, qui intègre le volet réglementaire et les possibilités d'affectation, est fortement recommandée, en y associant l'UDAP, la DDTM et au besoin, le CAUE. Le repérage des maisons forestières au patrimoine local des documents d'urbanisme des communes est également recommandé.

- L'action **20** (Orientation 3), relative à l'organisation des mobilités et des accès du Grand Site, est une des actions clés du plan d'actions. En effet, malgré l'évolution forte des mobilités du fait, notamment, des contraintes énergétiques, de la prise en compte du réchauffement climatique et d'innovations technologiques, le massif de l'Estérel reste marqué par la culture du « tout voiture » et par un accès libre au site. Même si l'accès en véhicule individuel à l'intérieur des sites sensibles du massif recule progressivement, c'est encore 93 % des arrivées sur le site qui se fait en voiture.

La mise en place d'une stratégie foncière en vue d'améliorer qualitativement l'accueil du public est en cours. On note, avec satisfaction, la réalisation de voies de mobilités douces (jonction piste cyclable existante), la requalification paysagère des abords routiers du secteur Agay-entrée de Gratadis (notamment zone artisanale) et l'amélioration de la multi-modalité (train, navette maritime)<sup>6</sup>.

- L'action **19** (Orientation 3) est relative à la mise en œuvre du réseau d'itinéraires de nature terrestre, et notamment de la réalisation et de la pose de la signalétique directionnelle du Grand Site.

Les principes de signalétique pour ce Grand Site revêtent un caractère singulier, notamment à la frontière des deux départements qui ont adopté des signalétiques différentes jusqu'à ce jour. Les techniques d'arrimage des poteaux directionnels devront s'inscrire ici dans un cadre minimaliste et respectueux du développement durable : solutions idoines et sans « coulage de béton » pour l'ancrage des panneaux, aux emplacements décidés conjointement avec l'ONF en forêt domaniale.

- L'action **5** (Orientation 1) relative à l'intégrité paysagère et environnementale du massif.

Le massif de l'Estérel, zone naturelle protégée est menacée par les impacts paysagers de certains aménagements existants devenus vétustes. Au sein du massif, de nombreuses routes ont été fermées à la circulation motorisée publique et certaines se sont fortement dégradées, présentant un impact paysager conséquent. Elles font parfois l'objet de « rustines » d'urgence non intégrées paysagèrement. Des anciennes signalétiques hétérogènes, du matériel de mise en défens dégradé voire du matériel abandonné ont également été recensés. Des sentes sauvages se sont développées, créant une ambiance de délaissé et une confusion directionnelle ce qui pose aussi un problème de sécurité.

## 7. La gouvernance

A. Le SMGSE a fait l'objet une importante restructuration en 2022<sup>7</sup> sur le plan organisationnel, financier, et sur le plan de la communication, en vue du dépôt de candidature au label Grand Site de France. Porteur de la démarche Opération Grand Site, la structure a changé de nom : de syndicat intercommunal pour la protection du Massif de L'Estérel (S.I.P.M.E.) à syndicat mixte du Grand Site de L'Estérel (S.M.G.S.E). Ses statuts ont également été modifiés par ajout de compétences relatives à la création et la gestion des itinéraires de sports et de natures de découvertes.

Il faut souligner que le syndicat mixte est à l'initiative de la tenue d'un bureau interservices qui se réunit

<sup>5</sup> Ce plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) cible les risques d'incendies de forêts. Il est établi dans les conditions prévues pour les PPRN. Son élaboration est initiée par le préfet dans les zones où la protection contre les incendies le rend nécessaire. Les deux PPRIF en vigueur datent de 2006 et 2007.

<sup>6</sup> Aménagement des aires de stationnement, une navette électrique (à minima les jours identifiés de sur-fréquentation) avec un accès au cœur du massif, le développement des navettes maritimes entre Saint-Raphaël et Agay, le conventionnement avec les professionnels de la location de vélos afin de transmettre des conseils sur les itinéraires, la sécurité et les meilleures pratiques.

<sup>7</sup> Arrêté inter-préfectoral d'août 2022

chaque mois, en vue d'adopter une méthodologie qui suit l'avancement des projets jusqu'à leur validation administrative. Ce bureau interservices est composé de représentants de la sous-préfecture, la direction départementale des territoires et de la mer, de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Var, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA, de l'office national des forêts et de la cellule Natura 2000.

Le comité de pilotage regroupe les dirigeants des personnes publiques (État et Collectivités) et notamment les financeurs, il valide toutes les décisions importantes concernant l'OGS Estérel. Le comité technique est, quant à lui, formé de responsables de services techniques des principaux organismes du comité de pilotage et se réunit *a minima* une fois par trimestre. Le conseil consultatif a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et recueillir des propositions ou avis. Il se réunit une à deux fois par an, avant le comité de pilotage, afin que ses travaux puissent être transmis.

Enfin, la commission thématique, lieu de débat et de proposition pour l'élaboration du programme de l'OGS, dont trois sous-commissions sont pressenties (commission du patrimoine naturel, culturel et paysager, commission des activités de nature et de découverte et commission du tourisme durable et du développement économique), se réunit en fonction des besoins à l'initiative du comité technique.

Votre rapporteur estime que la gouvernance actuelle est solide et adaptée.

## B. Le projet de création d'un parc naturel régional "Massifs des Maures, Estérel, Tanneron"

Suite aux incendies meurtriers pour la biodiversité de 2021 dans le massif des Maures qui ont provoqué la disparition de 8 000 hectares et l'extinction de 40% de la population de tortues d'Hermann<sup>8</sup>, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité la création d'un parc naturel régional (PNR), appelé « Massifs des Maures, Estérel et Tanneron ». Le massif des Maures sera inclus dans le dixième PNR, avec 217 300 hectares, 53 communes<sup>9</sup> pour 359 000 habitants, sur trois massifs forestiers. L'objectif de la région PACA consiste à renforcer les moyens financiers et humains, à garantir une gestion durable de la forêt et à obliger à l'entretien des pistes forestières pour les pompiers et au débroussaillage pour faciliter l'accès aux secours. Le périmètre du parc naturel régional dont le périmètre est annoncé pour 2028<sup>10</sup> recouvrira le périmètre de l'Opération Grand Site. Le PNR sera composé des collectivités locales (Région, départements, communautés de communes, communes) qui s'appuieront sur sa structure et ses moyens pour mettre en œuvre les actions définies en cohérence avec la charte et ses objectifs.

La question de la gouvernance du GSF sur le périmètre du massif de l'Estérel pourrait se reposer en 2028.



Projet de parc naturel régional Maures-Estérel-Tanneron (périmètre) - source : site internet « pour la création d'un parc naturel sur les massifs des Maures-Estérel-Tanneron » de la région PACA, avril 2024, complété SB

<sup>8</sup> Unique tortue terrestre de France métropolitaine, la tortue d'Hermann est l'un des reptiles les plus en danger à l'échelle européenne et mondiale.

<sup>9</sup> 41 communes ont voté la délibération.

<sup>10</sup> Source : président du SMGSE, mission d'inspection générale septembre 2024.

## 8. Les moyens mis en œuvre et le budget prévisionnel de l'Opération Grand Site actualisé en septembre 2024

Le plan d'actions est budgétisé à 19,5 millions d'euros dont 5,8 millions portés par le SMGSE et 2,2 millions de subventions, sur 28 actions affichées (voir tableau ci-dessous, actualisé en septembre 2024). La région PACA contribue pour 17 actions à hauteur variable de 30 à 80 % du budget. La structure mise en place porte l'intégralité de l'OGS sur le territoire, avec 8 ETP (dont deux techniciens) + 1 contrat en alternance et créé un « pôle travaux ». Le budget de fonctionnement est de :1 510 910 euros (source octobre 2024).

Récapitulatif budgétaire de l'Opération Grand Site

| N° | ACTIONS  | MONTANT HT             | ACTIONS PORTEES SMGSE | SUBVENTIONS PERCUES   | Détail   |
|----|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| 1  | Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site                 | 696 000,00 €           | 696 000,00 €          | 556 800,00 €          | 80% Europe/ Etat /Région Sud CD83  |
| 2  | Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes   | 1 500,00 €             | 1 500,00 €            |                       |  |
| 3  | Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et visiteurs                               | 62 000,00 €            | 62 000,00 €           |                       |  |
| 4  | Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs   | 62 000,00 €            | 62 000,00 €           | 33 448,00 €           | 80% Région Sud   |
| 5  | Réduire l'impact paysager d'aménagements existants   | 2 000,00 €             | 2 000,00 €            |                       |  |
| 6  | Requalification de portions de routes goudronnées intérieures  | 250 000,00 €           | 250 000,00 €          | 75 000,00 €           | 30% Région Sud   |
| 8  | Préserver l'apiculture dans l'Estérel  | 90 000,00 €            | 90 000,00 €           | 60 000,00 €           | 30% Région Sud 50% CD83  |
| 9  | Valoriser les produits de terroir de l'Estérel   | 1 100 000,00 €         |                       |                       |  |
| 12 | Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur   | 10 000,00 €            | 10 000,00 €           |                       |  |
| 13 | Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1  | 517 600,00 €           | 517 600,00 €          | 214 280,00 €          | 30% Région Sud et CD83 + 40% Appel à projet SITEX  |
| 15 | Canaliser les cheminements et éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique                  | 50 000,00 €            | 50 000,00 €           | 15 000,00 €           | 30% Région Sud   |
| 17 | Réhabilitation écologique et paysagère du lac du Grenouillet et du site de l'ancien Lac de l'Eureuil   | 570 000,00 €           | 570 000,00 €          | 189 000,00 €          | Etude : 60% Agence de l'Eau, 36% Région Sud, Travaux : 30% Région Sud, Fonds vert en attente |
| 18 | Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site                     | 125 000,00 €           | 125 000,00 €          | 96 200,00 €           | Etude : 77% Région Sud/Etat/ CD06  |
| 19 | Définition/ réalisation et pose de la signalétique du Grand Site   | 203 000,00 €           | 203 000,00 €          | 54 000,00 €           | 30% région Sud   |
| 20 | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (ZACS) Agsy/Gratadis/Belle barbe/Anthéor et du pôle multimodal                      | 949 900,00 €           | 949 900,00 €          | 311 000,00 €          | Etude : 77% Etat, Travaux : 30% Région Sud, Fonds vert en attente                            |
| 21 | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Est (ZACE) et du pôle multimodal  | 9 000 000,00 €         |                       |                       |  |
| 22 | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord (ZACN) du Col du Testanier/ Le Malpey  | 462 909,00 €           | 462 909,00 €          | 144 500,00 €          | Etude : 80% Etat, Travaux : 30% Région Sud   |
| 23 | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest (ZACO) avec mise en valeur du site du Blavet                                      | 433 000,00 €           | 433 000,00 €          | 105 000,00 €          | 30% Région Sud   |
| 24 | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil du Rocher de Roquebrune : Chapelle Saint Roch - Lac Aréna   | 395 000,00 €           | 25 000,00 €           | 7 500,00 €            | 30% Région Sud   |
| 25 | Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires  | 199 700,00 €           | 199 700,00 €          | 59 910,00 €           | 30% Région Sud   |
| 26 | Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature  | 819 900,00 €           | 819 900,00 €          | 245 970,00 €          | 30% Région Sud   |
| 27 | Gestion des sites d'escalades aménagés du Grand Site   | 28 800,00 €            | 28 800,00 €           |                       |  |
| 33 | Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site   | 102 000,00 €           | 102 000,00 €          | 45 000,00 €           | 44% Région Sud/CD83  |
| 34 | Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine   | 126 000,00 €           | 56 000,00 €           | 35 000,00 €           | 62% Région Sud   |
| 36 | Création des premiers outils de communication du Grand Site  | 5 000,00 €             | 5 000,00 €            |                       |  |
| 39 | Animation/ création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté »                                      | 3 200 000,00 €         |                       |                       |  |
| 40 | Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques) et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires | 115 000,00 €           | 115 000,00 €          |                       |  |
| 41 | Développer des partenariats avec l'Education nationale   | 6 000,00 €             | 6 000,00 €            |                       |  |
|    | <b>TOTAL</b>   | <b>19 582 309,00 €</b> | <b>5 842 309,00 €</b> | <b>2 247 608,00 €</b> |  |

Récapitulatif budgétaire de l'Opération Grand Site - source SMGSE, septembre 2024

## 9. Conclusion

Il ressort de l'analyse technique des documents fournis (tomes 1 et 2) et de la mission d'inspection générale de septembre 2024 que les études réalisées ces dernières années ont nourri la réflexion des différents protagonistes de l'opération (communes, syndicat mixte et partenaires) et que les enjeux majeurs auxquels le projet devra répondre ont bien été identifiés sous l'angle d'un Grand Site, tout comme les coûts estimés, les financements potentiels et le budget de fonctionnement.

L'élaboration du projet OGS a permis de fédérer les élus et les acteurs locaux du territoire. Si les collectivités locales ont longtemps perçu négativement le classement du site, un changement d'appréciation est survenu, avec la conscience d'une protection qui produit ses effets. Le site classé est aujourd'hui au cœur d'un projet de territoire qui préserve et valorise le massif de l'Estérel.

Je propose donc à votre commission qu'elle donne un avis favorable au projet et au programme d'actions 2022-2026 sur le territoire suivant le périmètre revu et augmenté en décembre 2023, sous l'appellation « *Opération Grand Site massif de l'Estérel* », en recommandant une reprise rapide du dialogue avec l'ONF et les services déconcentrés de l'Etat sur la question des maisons forestières.

Sur la base de ce bilan attestant de la qualité de la gestion et de la gouvernance de ce territoire selon le périmètre augmenté, l'attribution du label est envisageable dès la fin du programme d'actions.

Serge BRENTROP



## ANNEXE 1 - Courrier de la DREAL PACA à la DGALN du 5 JUIN 2024



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 31/05/2024

Service Biodiversité, Eau et Paysages

**Nos réf.** : SBEP/USP/2024-162  
**Affaire suivie par** : Cédric Décultot  
cedric.decultot@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** : 04 88 22 62 17 - **Port** : 06 65 99 21 83

**Le Directeur**  
à  
Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion  
des Territoires  
Tour Séquoïa  
DGALN / DHUP / QV1  
Bureau des sites  
92 055 La Défense Cedex  
*À l'attention de Isabelle Poulet*

**Objet** : Opération Grand Site du massif de l'Estérel

**PJ** : tomes 1 et 2 du projet OGS + rapports DREAL + PV CDNPS 06 du 27/03/2024 et PV CDNPS 83 du 21/03/24

Je vous transmets, pour instruction, le projet porté par le Syndicat Mixte du Grand Site Estérel dans le cadre de l'opération Grand Site du massif de l'Estérel. Ce projet a été validé en comité de pilotage le 7 décembre 2023 et a reçu un avis favorable de la CDNPS du Var le 21 mars 2024 ainsi que de la CDNPS des Alpes-Maritimes le 27 mars 2024.

Tel que cela avait été rappelé par le ministre d'État dans son courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2018, ce projet doit désormais être soumis pour avis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

La cheffe du Service Biodiversité,  
Eau et Paysages, par intérim

Catherine  
VILLARUBIAS  
c.villarubias

Signature numérique de  
Catherine VILLARUBIAS  
c.villarubias  
Date: 2024.06.05  
16:30:52 +02'00'

Catherine VILLARUBIAS

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille - Tél. : 04 88 22 61 00  
Adresse postale : 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3  
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

1 / 1



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages  
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire et des paysages  
Bureau des sites et espaces protégés*

Réf. :  
Affaire suivie par : Isabelle POULET  
isabelle.poulet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 32 53

Paris, le

**Le ministre de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires**

à

Monsieur le Chef du service de l'Inspection  
générale de l'environnement et du  
développement durable  
Section habitat, aménagement et cohésion  
sociale  
Inspection générale des sites, perspectives et  
paysages

**Objet** : Demande d'une mission d'inspection générale – Projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site « Massif de l'Esterel »

**PJ** : Courrier DREAL du 5 juin 2024  
PV des CDNPS du Var et des Alpes-Maritimes  
Rapport de la DREAL PACA pour les CDNPS  
Projet et programme d'actions du Projet Grand Site de France

Le président du Syndicat mixte du Massif de l'Esterel a adressé au préfet du Var, préfet coordonnateur pour le Grand Site, le projet et programme d'action du Projet Grand Site de France du Massif de l'Esterel pour une présentation aux commissions départementales de la nature, du paysage et des sites (CDNPS) du Var et des Alpes-Maritimes. Le directeur de la DREAL m'a transmis le dossier par courrier en date du 5 juin 2024.

Ce territoire a reçu un accord pour engager une démarche Grand Site en 2018. Le Syndicat mixte du Massif de l'Esterel en est gestionnaire. Les dernières années ont été consacrées à l'élaboration du Projet Grand Site de France et à son programme d'actions. Ces derniers ont été présentés aux CDNPS du Var et des Alpes-Maritimes, respectivement le 21 et le 27 mars 2024, qui ont toutes deux rendu un avis favorable.

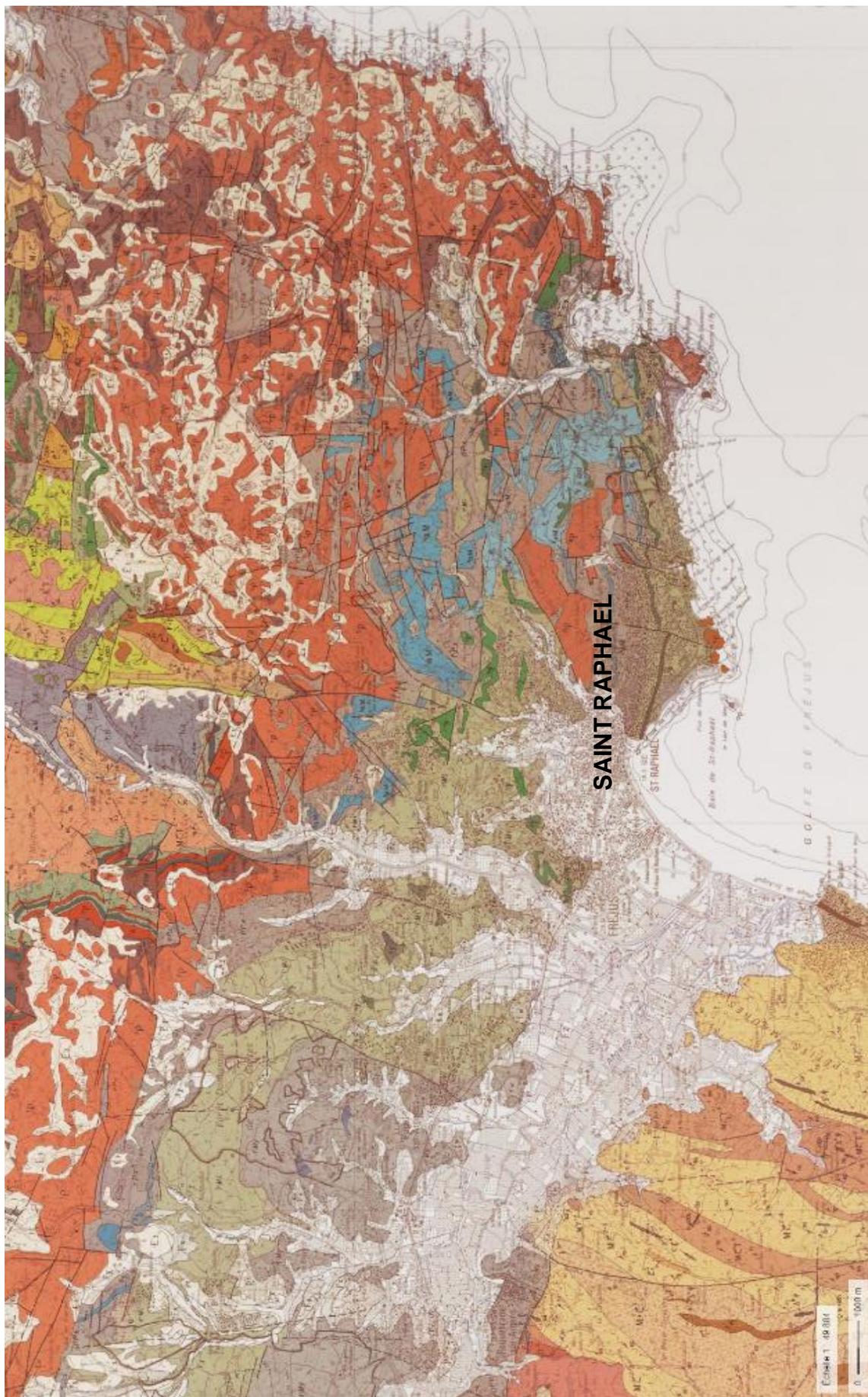
Je vous prie en conséquence de bien vouloir désigner un membre de l'inspection générale des sites afin d'effectuer une mission d'inspection en vue de rapporter à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pour le ministre et par délégation,  
L'adjoint à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

Signature  
numérique de  
Patrick BRIE  
patrick.brie  
Date : 2024.06.28  
11:49:16 +02'00'

Tour Sequoia - 92 055 La Défense Cedex - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

**ANNEXE 3 - CARTE GEOLOGIQUE DU MASSIF DE L'ESTEREL**



Carte géologique du Massif de l'Estérel - source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

**ANNEXE 4 - Programme de la mission d'inspection générale, Opération Grand Site de France (OGS) du 18 au 20 septembre 2024**

**PROGRAMME**  
Visite de l'Inspection générale

**Mercredi 18 septembre 2024**

| Horaires      | Lieu visité  | Communes                                       | Observations  |
|---------------|--|--|---|
| 09h30 – 09h50 | Accueil café - Terrasse de la villa Aurélienne (stationnement au parc aurélien, 85 avenue du Général d'Armée Calliès, 83600 Fréjus)  | Fréjus   | <b>Confirmation nécessaire pour l'organisation du transport</b>                     |
| 10h00         | Départ en navette de l'Estérel depuis le parking du parc aurélien  |  |   |
| 10h30 – 13h00 | <b>Visite du Site Classé du massif de l'Estérel oriental</b><br>Départ depuis place Togo Agay en navette<br><br>Zone d'accueil cardinale sud Gratadis, Sainte Baume, Col Notre Dame<br><br>Départ depuis Col Notre Dame en véhicules adaptés<br><br>Col des Trois Termes, Col du logis de Paris, Les Adrets-de-l'Estérel | Saint-Raphaël, Fréjus, Les Adrets-de-l'Estérel |  |
| 13h00 – 14h30 | Déjeuner au Parc de la Source  | Les Adrets-de-l'Estérel                        |   |
| 14h30 – 17h30 | <b>Poursuite de la visite</b><br>Lac de l'Avellan, Zone d'accueil cardinale nord Col du Testanier, maison forestière du Malpey<br><br>Retour au parc aurélien pour récupérer les véhicules   | Fréjus   |   |
| 18h00 – 19h30 | Verre de l'amitié avec les participants, échange avec les producteurs O'paysans – Drive fermier (85 La Tuillière 83480 Puget-sur-Argens)   | Puget-sur-Argens                               |   |

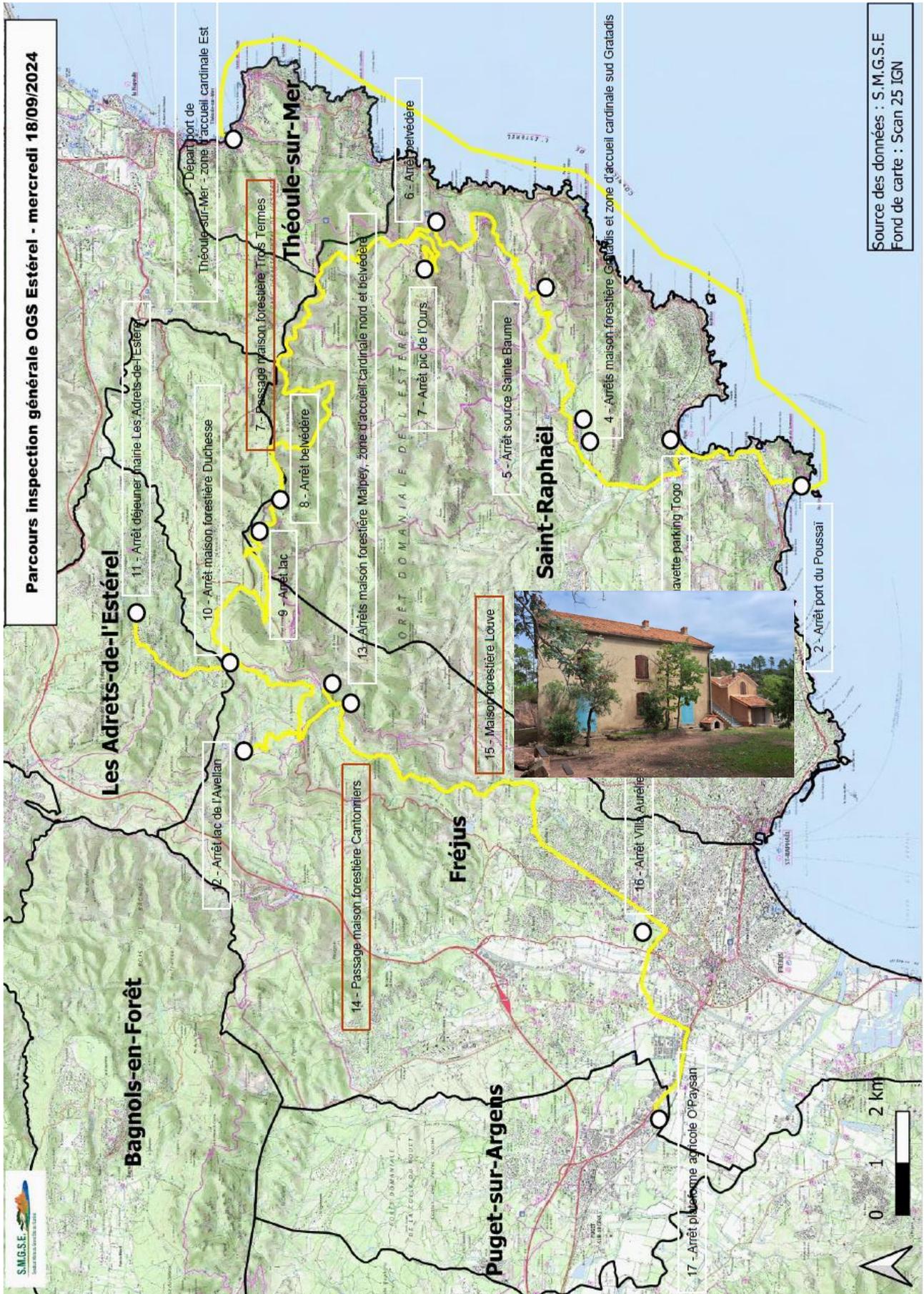
**Jeudi 19 septembre 2024**

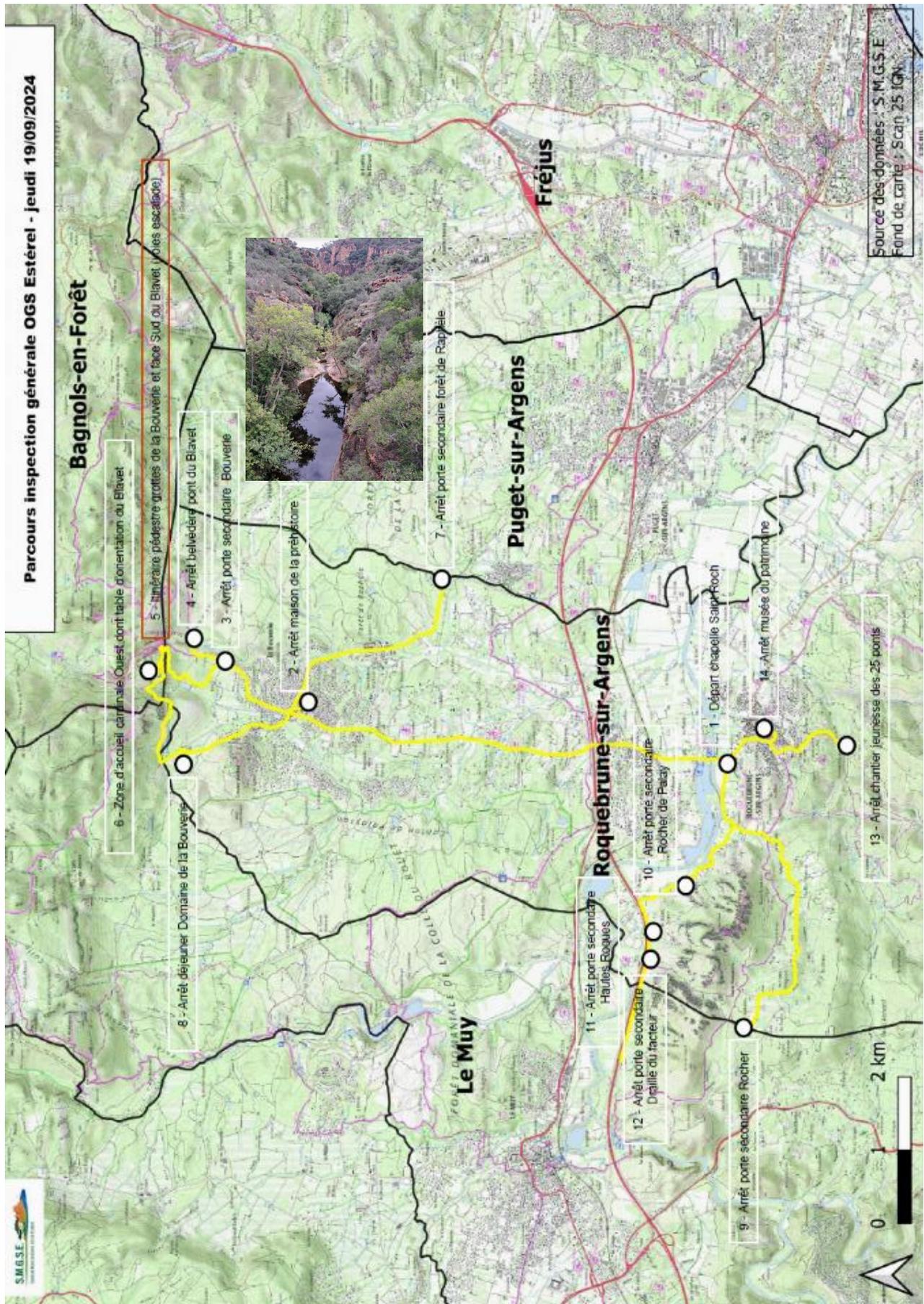
| Horaires      | Lieu visité   | Communes                                | Observations   |
|---------------|---|---|--|
| 09h00         | Départ en navette depuis le parking de la Chapelle Saint-Roch (chemin du Lac, 83520 Roquebrune-sur-Argens)  | Roquebrune-sur-Argens                   | <b>Confirmation nécessaire pour l'organisation du transport</b><br><br>Prévoir des chaussures adaptées |
| 09h30 – 12h30 | <b>Visite sur site du Site Classé du Rocher</b><br>Accueil café place des Félibres, maison de la préhistoire, porte secondaire de la Bouverie, découverte de l'itinéraire jusqu'aux grottes de la Bouverie, site d'escalade, réhabilitation de l'itinéraire face sud du Blavet, table d'orientation du Blavet | Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt |  |
| 12h45 – 14h15 | Déjeuner à la Chapelle Saint-Roch.  | Roquebrune-sur-Argens                   |  |
| 14h15 – 16h15 | <b>Poursuite de la visite</b><br>Zone d'accueil Chapelle Saint-Roch – Lac Aréna, balisage d'itinéraire, visite du musée du Patrimoine.  | Roquebrune-sur-Argens                   |  |

*La visite pourra être ajustée en fonction des conditions météorologiques*

**Vendredi 20 septembre 2024**

| Horaires      | Lieu   | Communes         | Observations |
|---------------|--|------------------|--------------|
| 08h00         | Accueil café au Foyer Municipal (sis 130 bd du Rayol 83600 Bagnols-en-Forêt) | Bagnols-en-Forêt |              |
| 08h30 – 10h30 | Temps d'échange avec l'Inspection Générale                                   |                  |              |





ANNEXE 6 - Tableau synthétique du programme d'actions 2022-2026

| TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS  |  |            |   |  |  |                              |  |   |                |                |                          |   |
|--|--|------------|---|--|--|------------------------------|--|---|----------------|----------------|--------------------------|---|
| N° action  | Intitulé de l'action   | Prio prise | Maîtrise d'ouvrage  |  |  |                              | Proposition de planning de réalisation         |   |                |                | Estimation financière HT | Subvention attendue                               |
|  |  |            | 2022  | 2023   | 2024   | 2025                         | 2026   | 2027-2030   |                |                |                          |   |
| <p><b>AXE 1 : PRÉSERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE</b></p> <p><b>ORIENTATION 1 : FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRÉSERVER SON INTEGRALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE</b></p> <p>Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif</p> |  |            |   |  |  |                              |  |   |                |                |                          |   |
| <p><b>Axe 1</b></p> <p>Préserver l'intégrité paysagère et environnementale du massif</p>   |  |            |   |  |  |                              |  |   |                |                |                          |   |
| Action 1   | Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site | 1          | SMGSE, ONF  | 313 000,00 €   | 383 000,00 €   | projet porté par CD06 et ONF | projet porté par ECAA, ONF et SMGSE: 1500,00 € | Action pérenne  | Action pérenne | Action pérenne | 696 000,00 €             | 556 800,00 € Europe/ Etat / Région Sud CD83       |
| Action 2   | Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes   | 1          | SMGSE, GEN PACA, ECAA, ONF, DEPARTEMENT DU VAR ET DES ALPES-MARITIMES |  |  |                              | projet porté par ONF                           | Action pérenne  | Action pérenne | Action pérenne | 1 500,00 €               |   |
| <p><b>Axe 1</b></p> <p>Préserver l'intégrité paysagère et environnementale du massif</p>   |  |            |   |  |  |                              |  |   |                |                |                          |   |
| Action 3   | Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et visiteurs               | 1          | SMGSE   | Réunions avec les CCF et réunions publiques Installation des panneaux « risque feux de forêt » 62 000,00 €             | Réunions avec les CCF et réunions publiques                |                              |  | Action pérenne  | Action pérenne | Action pérenne | 62 000,00 €              |   |
| Action 4   | Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs   | 1          | SMGSE, REGION SUD   | Recrutement de 4 emplois saisonniers 50 000,00 €   |  |                              |  | Action pérenne  | Action pérenne | Action pérenne | 62 000,00 €              | 33 448,00 € Région Sud                            |
| Action 5   | Réduire l'impact paysager d'aménagements existants   | 1          | ONF   | Mise en place de panneau routiers au couleur de la charte graphique SMGSE: 2 000,00 €                                  |  |                              |  | À définir   | À définir      | À définir      | 2000,00 €                |   |
| Action 6   | Requalification de portions de routes goudonnées intérieures   | 1          | SMGSE, ONF  | Travail préparatoire d'identification des secteurs d'intervention prioritaires   |  |                              |  | Réalisation des travaux   |                |                | 250 000,00 €             | 75 000,00 € Région Sud                            |
| <p><b>Axe 1</b></p> <p>Préserver la mosaïque de paysages du massif</p>   |  |            |   |  |  |                              |  |   |                |                |                          |   |
| Action 7   | Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité     | 2          | SMGSE, ONF  | Engagement de 3 éleveurs pour 5 ans, sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens   |  |                              |  | À définir   | À définir      | À définir      |                          | Mobilisation des effectifs                        |
| Action 8   | Préserver l'apiculture dans l'Estérel  | 2          | SMGSE, ONF  | Prévision de travaux et estimation financière  | État des lieux   |                              |  | Etude de faisabilité  |                |                |                          | 15 000,00 € Région Sud en attente du CD83         |
| Action 9   | Valoriser les produits de terroir de l'Estérel   | 3          | Intercommunalités et Communes   | Création du drive fermier sur la commune de Puget-sur-Argens projet porté par ECAA                                     |  |                              |  | Identification des produits et des points de vente  |                |                |                          |   |
| <p><b>Axe 1</b></p> <p>Préserver les paysages (identitaires et habités) du massif ainsi que leur patrimoine historique</p>   |  |            |   |  |  |                              |  |   |                |                |                          |   |
| Action 10  | Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel  | 3          | ONF   | SMGSE: Définition d'un projet de réhabilitation pour la maison forestière du Dramont en vue d'acquisition par le SMGSE |  |                              |  | Réunion de travail pour étudier les intentions de projet par maison (UDAP, DREAL PACA et ONF) |                |                |                          | À déterminer selon les projets                    |
| Action 11  | Préserver le patrimoine de villégiature belle époque et son paysage de ville Jardin  | 3          | Communes concernées   | Elaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) (Saint-Raphaël)                          | Classement Sites Patrimoniaux Remarquables à Saint-Raphaël |                              |  | Elaboration du PVAP et Révision du PLU (Saint-Raphaël)  |                |                |                          | Intégré au coût de fonctionnement de la structure |

| N° action  | Intitulé de l'action  | Priorité | TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS                           |  |   |   |   | Estimation financière   | Subvention attendue                                |  |
|--|---|----------|---|--|---|---|---|---|--|--|
|  |   |          | 2022  | 2023   | 2024  | 2025  | 2026  |   |  | 2027-2031  |
| ORIENTATION 2 : REVELER L'EXCEPTIONNEL - PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS                                  |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Préserver les milieux terrestres de grande sensibilité écologique des impacts de la fréquentation                            |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Axe 1  |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Action 12  | Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur  | 2        | SMGSE, ONF  | SMGSE : Cartographier les éléments existants du petit patrimoine avec relevé photographique  | SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)   | SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)   | SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)   | SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)   | 10 000,00 € / an                                   | À rechercher   |
| Action 13  | Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1   | 1        | SMGSE, DEPARTEMENT DU VAR, ONF                              | Travaux Grottes de la Bouverie 25 000,00 €   | Notre-Dame d'Afrique 120 000,00 €   | Etude environnementale Pic de l'Ours 6 400,00 €   | SMGSE : Chantiers bénévoles (Ouvrages d'art patrimoniaux)   | Travaux d'itinéraires Pierre du Coucou 110 800,00 €<br>Rematuration du Pic de l'Ours 134 400,00 €                                   | 517 600,00 €                                       | 156 280,00 € Région Sud et CD83 + A rechercher   |
| Action 14  | Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2   | 3        | SMGSE communes concernées, ONF                              | Etudes préalables, Lac de l'Avellan - Site de promenade et de pêche de loisirs, abaissement du barrage                               | Etudes préalables, Lac de l'Avellan - Site de promenade et de pêche de loisirs, abaissement du barrage  | Etudes préalables, Lac de l'Avellan - Site de promenade et de pêche de loisirs, abaissement du barrage                              | À définir   | À définir   | À déterminer                                       | À rechercher   |
| ORIENTATION 3 : AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX  |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Mettre en valeur les sites exceptionnels / préserver l'intime et les espaces sensibles                                       |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Axe 1  |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Action 15  | Canaliser les cheminements et éviter la digitation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique | 1        | ONF, ECAA, DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES, SMGSE, CEN PACA | Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens   | Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardrets-de-l'Estrel   | Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardrets-de-l'Estrel | Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardrets-de-l'Estrel | Travaux de mise en défens rocher de Roquebrune à Roquebrune-sur-Argens, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Les Ardrets-de-l'Estrel | 50 000,00 €  | 15 000,00 € Région Sud   |
| Action 16  | Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site   | 3        | COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER, CACPI, ECAA, ONF                | A définir  | A définir   | A définir   | A définir   | A définir   | A déterminer                                       |  |
| Action 17  | Réhabilitation écologique et paysagère du lac du Grenouillet et du site de l'ancien Lac de l'Escreuil                           | 1        | SMGSE, ONF  | Etude préalable niveau APD dont scénarios 60 000,00 €  | Etude préalable de niveau APs et APD dont scénarios   | Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation + Consultation   | Travaux de réhabilitation 450 000,00 €  |   | 570 000,00 €                                       | Etude : 154 000,00 € Région Sud / Agence de l'Eau<br>Travaux : 135 000,00 € + A rechercher |
| ORIENTATION 3 - ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE   |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Aménager les zones d'accueil cardinales et portes d'entrée secondaires du Grand Site avec développement des mobilités douces |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Action 18  | Encadrer les processus d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site  | 1        | SMGSE, ONF  | Etude Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public<br>Définition et validation de la charte signalétique<br>Emergence de pôles travaux | Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement  | Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement  | Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement  | Procédures d'aménagement et application de la charte d'aménagement  | Etude : 125 000,00 €<br>Mobilisation des effectifs | 96 200,00 € Région Sud / Etat / CD06   |
| Action 19  | Définition / réalisation et pose de la signalétique du Grand Site   | 1        | SMGSE   | Concevoir / élaborer techniquement la gamme de signalétique 20 000,00 €  | Pose de poteaux-flèches :<br>10 Roquebrune-sur-Argens,<br>19 Pugets-sur-Argens,<br>14 Bagnols-en-Forêt,<br>75 Saint-Rapail permis d'aménager et demande préalable 34 000,00 € | Pose de poteaux-flèches :<br>34 Saint-Rapail permis d'aménager et demande préalable 34 000,00 €                                     | A définir   |   | 203 000,00 €                                       | 54 000,00 € Région Sud<br>A rechercher   |
| Axe 2  |   |          |   |  |   |   |   |   |  |  |
| Action 20  | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (ZACS) Agw/Gradiy/Bellebarbe/Antheor et du pôle multimodal         | 1        | ONF, SMGSE  | Etudes environnementale et Diagnostic 48 900,00 €  | Etudes APS/APD 31 000,00 €  | Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation  | Consultation  | Réalisation de travaux 870 000,00 €   | 949 900,00 €                                       | 50 000,00 € Etat<br>261 000,00 € Région Sud + A rechercher                                 |
| Action 21  | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Est (ZACE) et du pôle multimodal                                       | 2        | COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER                                  | Etude, permis, autorisation environnementale Loi sur l'eau   | Etude, permis, autorisation environnementale Loi sur l'eau  | Etude, permis, autorisation environnementale Loi sur l'eau  | Réalisation de travaux  | Réalisation de travaux  | 9 000 000,00 €                                     | Région Sud / Etat / CD06   |

| N° action   | Intitulé de l'action  | Priorité | Maîtrise d'ouvrage               | Proposition de planning de réalisation   |   |   |   | Estimation financière  | Subvention attendue  |  |
|---|---|----------|----------------------------------|--|---|---|---|--|--|--|
|   |   |          |                                  | 2022   | 2023  | 2024  | 2025  |  |  | 2026   |
| <p>Mettre en valeur les routes emblématiques du massif</p> <p><b>TABEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b></p> |   |          |                                  |  |   |   |   |  |  |  |
| <p><b>ORIENTATION 4 : METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE</b></p>                 |   |          |                                  |  |   |   |   |  |  |  |
| Action 22   | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord (ZACON) du Col du Testanier/ Le Malpey        | 2        | SMGSE, ONF                       | 2017 : DIAG APS 29 770,00 €<br>2021 : Etude environnementale 21 500,00 €<br>Maîtrise d'œuvre (compléments APS) 16 639,00 € |   |   | Etude APD 25 000,00 €                                   | Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation Consultation                            | Réalisation de travaux 370 000,00 €                                    | Etude : 13 500,00 € Région Sud/CD83 + Travaux : 111 000,00 € Région Sud 20 000,00 € Etat; (APD) + A.rechercher |
| Action 23   | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest (ZACO) avec mise en valeur du site du Blavet | 2        | SMGSE                            | Travaux secteur Bouvrette 25 000,00 €  |   | Travaux sur une porte d'entrée secondaire (composante de la zone d'accueil) 96 000,00 € | Etude environnementale 16 000,00 €                      | Etudes préalable travaux 56 000,00 €<br>Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation | Réalisation de travaux sur l'entiereté de la zone d'accueil 240 000,00 | Travaux : 105 000,00 € Région Sud + A.rechercher   |
| Action 24   | Définition et réalisation de la Zone d'Accueil du Rocher de Roquebrune - Chapelle Saint Roch - Lac Arcina   | 1        | COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | Projet global d'aménagement 370 000,00 €<br>Fournitures mobiliers et signalétiques SMGSE : 25 000,00 €                     |   |   |   |  |  | Etat   |
| Action 25   | Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires                     | 1        | SMGSE                            | Aménagement Forêt de Rapièble 33 700,00 €<br>La Lieutenant - Puget-sur-Argens 36 000,00 €                                  |   |   | Aménagement paysager Malpasset 130 000,00 €             | À définir  | À définir  | 102 000,00 € Région Sud + A.rechercher 30 000,00 € Région Sud (panneau OGS)                                    |
| <p><b>ORIENTATION 5 - PERENNISER LE GRAND SITE</b></p>  |   |          |                                  |  |   |   |   |  |  |  |
| <p><b>AXE 3 : ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC</b></p>            |   |          |                                  |  |   |   |   |  |  |  |
| Action 26   | Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature   | 1        | SMGSE                            | Convention FFRP83 60 000,00 €  | Convention FFRP83 Travaux de remise à niveau des itinéraires 159 900,00 € | Convention FFRP83 Travaux de remise à niveau des itinéraires 240 000,00 €               | Travaux de remise à niveau des itinéraires 120 000,00 € | Travaux de remise à niveau des itinéraires 120 000,00 €                                    | Travaux de remise à niveau des itinéraires 120 000,00 €                | Identification boules 32 250,00 € Région Sud Itinéraires : 227 970,00 € Région Sud + A.rechercher              |
| Action 27   | Gestion des sites d'escalades aménagés du Grand Site  | 1        | SMGSE, ONF                       | Convention FFME 28 800,00 €  | Convention FFME 28 800,00 €   | Convention FFME 28 800,00 €   | Convention FFME 28 800,00 €                             | Convention FFME 28 800,00 €  | Convention FFME 28 800,00 €  | 28 800,00 € / an   |
| Action 28   | Réalisation d'une Charte des manifestations   | 2        | SMGSE, ONF                       |  | Elaboration de la charte en comité de concertation                        | Application de la charte  | Application de la charte                                | Application de la charte   | Application de la charte   | Mobilisation des effectifs   |
| <p><b>ORIENTATION 5 - PERENNISER LE GRAND SITE</b></p>  |   |          |                                  |  |   |   |   |  |  |  |
| Action 29   | Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du SMGSE avec les enjeux de l'OGS                         | 1        | SMGSE                            | Recrutement de deux techniciens constituant le pôle travaux  |   |   |   |  |  | Intégré au coût de fonctionnement de la structure  |
| Action 30   | Réviser le périmètre de l'OGS   | 2        | SMGSE                            | Animation du projet  | Validation du périmètre d'extension                                       | Rédaction de convention SMGSE et commune du Muy   |   |  |  | Mobilisation des effectifs   |
| Action 31   | Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du site classé du Grand Site                            | 3        | DREAL PACA                       |  | Lancement d'une étude de classement                                       | Poursuite de l'étude  | Poursuite de l'étude                                    | Poursuite de l'étude   | Poursuite de l'étude   | Mobilisation des effectifs   |
| Action 32   | Protéger le Grand Site de menace écologique et paysagère  | 3        |                                  |  | Surveillance accrue sur les futurs projets                                | Surveillance accrue sur les futurs projets  | Surveillance accrue sur les futurs projets              | Surveillance accrue sur les futurs projets   | Surveillance accrue sur les futurs projets                             | Mobilisation des effectifs   |

| Observer les évolutions et adapter la gestion du massif  |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
|--|--|---|---|----------------------------------|---|--|--|---|---|--|---|
| Axe 3  | 33   | Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site  | 2   | SMGSE                            | 2016/2018<br>Acquisition des éco-compteurs 42 000,00 €<br>Etude de fréquentation 60 000,00 €  | Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport  | Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport            | Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport           | Suivi de fréquentation annuel avec rédaction du rapport | 102 000,00 €<br>Mobilisation des effectifs | 45 000,00 € Région Sud / CDB3                         |
| Axe 3  | 34   | Etablir un diagnostic concernant l'articulation des macrodéchets en zone littorale et marine  | 3   | SMGSE, ECAA, Communes concernées | SMGSE : Définition d'un programme stratégique de prévention/diminution des macrodéchets sur le littoral du Grand Site de l'Estérel<br>56 000,00 €<br>Commune Saint-Raphaël : Opération dépollution marine, commune de Saint-Raphaël 70 000,00 € | Recherches de partenaires pour ambassadeurs photos   | Action pérenne   | Action pérenne  | Action pérenne  | 126 000,00 €                               | SMGSE, 35 000,00 € Région Sud<br>ECAA - Etat / Europe |
| Axe 3  | 35   | Mettre en place un observatoire photographique des Paysages - OPP   | 2   | SMGSE, ONF                       |   | Recherches de partenaires pour ambassadeurs photos   | Mise en place de l'OPP   | Poursuite de l'OPP  | Poursuite de l'OPP                                      | A déterminer                               |   |
| <b>ORIENTATION 6 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL</b>                |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| Axe 3  | 36   | Création des premiers outils de communication du Grand Site   | 1   | SMGSE                            |   | Mise en ligne du site internet   | Poursuite de l'actualisation du site                               | Poursuite de l'actualisation du site                              | Poursuite de l'actualisation du site                    | 5 000,00 €                                 |   |
| Axe 3  | 37   | Communiquer efficacement sur l'OGS  | 2   | SMGSE                            | Guides des itinéraires sur la commune de Roquebrune-sur-Argens  | Guides des itinéraires sur la commune des Adrets-de-l'Estérel  | Poursuite du développement de l'action                             | Poursuite du développement de l'action                            | Poursuite du développement de l'action                  | A déterminer                               |   |
| Axe 3  | 38   | Développement et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site et mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site | 2   | SMGSE, ECAA                      | Journée d'échange Réseau des Grands Site de France et les acteurs de la communication   | Animation avec les acteurs du tourisme et de la communication pour production de la charte d'accueil | Edition et application de la charte d'accueil                      | application de la charte d'accueil                                | application de la charte d'accueil                      | Mobilisation des effectifs des structures  |   |
| <b>ORIENTATION 7 : DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION "RACONTE MOI L'ESTEREL"</b> |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| Structuration du projet de découverte et de médiation "Raconte moi l'Estérel"                        |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| <b>TABEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b>  |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| Axe 3  | 35   | Mettre en place un observatoire photographique des Paysages - OPP   | 2   | SMGSE, ONF                       |   | Recherche de partenaires pour ambassadeurs photos  | Mise en place de l'OPP   | Poursuite de l'OPP  | Poursuite de l'OPP                                      | A déterminer                               |   |
| Axe 3  | 36   | Création des premiers outils de communication du Grand Site   | 1   | SMGSE                            |   | Mise en ligne du site internet   | Poursuite de l'actualisation du site                               | Poursuite de l'actualisation du site                              | Poursuite de l'actualisation du site                    | 5 000,00 €                                 |   |
| Axe 3  | 37   | Communiquer efficacement sur l'OGS  | 2   | SMGSE                            | Guides des itinéraires sur la commune de Roquebrune-sur-Argens  | Guides des itinéraires sur la commune des Adrets-de-l'Estérel  | Poursuite du développement de l'action                             | Poursuite du développement de l'action                            | Poursuite du développement de l'action                  | A déterminer                               |   |
| Axe 3  | 38   | Développement et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site et mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site | 2   | SMGSE, ECAA                      | Journée d'échange Réseau des Grands Site de France et les acteurs de la communication   | Animation avec les acteurs du tourisme et de la communication pour production de la charte d'accueil | Edition et application de la charte d'accueil                      | application de la charte d'accueil                                | application de la charte d'accueil                      | Mobilisation des effectifs des structures  |   |
| <b>ORIENTATION 7 : DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION "RACONTE MOI L'ESTEREL"</b> |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| Structuration du projet de découverte et de médiation "Raconte moi l'Estérel"                        |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| <b>TABEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b>  |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |
| N° action  |  |   |   |                                  |   | Proposition de planning de réalisation   |  |   |   | Estimation financière                      | Subvention attendue                                   |
| 39   | Animation/ création de lieux d'exposition dans le cadre du Centre d'information et de découverte étiabé                      | 3   | Maîtrise d'ouvrage : Communes, Office de Tourisme Intercommunal, ECAA | 2022                             | Etude maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets-de-l'Estérel   | 2023   | 2024   | 2025  | 2026  | 2027-2031                                  | Europe / Etat / Région Sud / CDB3                     |
| 40   | Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (thématiques) et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires | 2   | Communes concernées, ONF, SMGSE                                       | 5 000,00 €                       | Sites des Meulières<br>Pierre du coucou Bagnols-en-Forêt 60 000,00 €<br>Stes des Meulières<br>La Lieutenant - Puget-sur-Argens à définir<br>Balades connectées proposées par l'ONG Roussivau, Notre-Dame, Cap-Roux 55 000,00 €                  | Etude maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets-de l'Estérel                                      | Trouvaux maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets-de l'Estérel | Travaux maison du Grand Site de l'Estérel aux Adrets-de l'Estérel | A définir   | A définir                                  | 115 000,00 €<br>A rechercher                          |
| 41   | Developper des partenariats avec l'Education nationale   | 2   | SMGSE, ONF, ECAA  |                                  | Balade connectée Mont Vinaigre, travail préparatoire ENSC de Nancy  | Balade connectée Mont Vinaigre 6 000,00 €<br>Dossier permis aménager + Procédure d'autorisation      |  |   |   |  | 16 000,00 €   |
| Développer le potentiel élevé de l'Estérel comme lieu de recherche et de pédagogie                   |  |   |   |                                  |   |  |  |   |   |  |   |

## Annexe 7 - Liste des actions réalisées depuis 2022, en cours et à venir

### Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

**ORIENTATION 1** - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

**Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif**

**Action 1** Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site - **action réalisée en 2023 à poursuivre.**

**Action 2** Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes - **action réalisée en 2023 à poursuivre.**

**Préserver l'intégrité paysagère et environnementale du massif**

**Action 3** Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs - **action réalisée en 2023 à poursuivre.**

**Action 4** Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs - **action réalisée en 2023 à poursuivre.**

**Action 5** Réduire l'impact paysager d'aménagements existants - **en cours.**

**Mette en valeur les routes emblématiques du massif**

**Action 6** Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures - **action initiée en 2022 à faire**

**Préserver la mosaïque de paysages du massif**

**Action 7** Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité - **en cours**

**Action 8** Préserver l'apiculture dans l'Estérel - **initiée en 2022 à faire**

**Action 9** Valoriser les produits de terroir de l'Estérel - **action initiée en 2022 à faire**

**Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique**

**Action 10** Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel - **action initiée en 2022 à faire**

**Action 11** Préserver le patrimoine de villégiature et son paysage de ville jardin - **en cours**

**Action 12** Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur - **action initiée en 2022 à faire**

**Action 13** Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 1 - **en cours**

**Action 14** Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2 - **action initiée en 2023 à faire**

**ORIENTATION 2** - Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins

**Préserver les milieux terrestres de grande sensibilité écologique des impacts de la fréquentation**

**Action 15** Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique - **action réalisée en 2023 à poursuivre**

**Préserver et mettre en valeur l'espace marin du Grand Site**

**Action 16** Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site - **action initiée en 2023 à faire**

**Mette en valeur les sites exceptionnels / préserver l'intime et les espaces sensibles**

**Action 17** Réhabilitation écologique et paysagère du ravin du Mal Infernet, du lac du Grenouillet et de l'ancien lac de l'Ecureuil - **en cours**

### Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux

**ORIENTATION 3** - Organiser les mobilités et les accès au grand site

**Action 18** Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site - **en cours**

**Action 19** Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site - **en cours**

## **Aménager les Zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec développement des mobilités douces**

**Action 20** Définition et réalisation de la Zone d'accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal - **en cours**

**Action 21** Définition et réalisation de la Zone d'accueil Cardinale Est et du pôle intermodal - **en cours**

**Action 22** Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Nord du Col du Testanier/ Le Malpey - **action initiée en 2017 à faire**

**Action 23** Définition et réalisation de la zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet - **en cours**

**Action 24** Définition et réalisation de la zone d'accueil principale du Rocher de Roquebrune : Chapelle Saint Roch - Lac Aréna - **action réalisée en 2023**

**Action 25** Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée de niveau 2 - **en cours**

### **ORIENTATION 4 - Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres**

**Action 26** Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de nature - **en cours**

**Action 27** Gestion des sites d'escalades aménagés du Grand Site - **en cours**

**Action 28** Réalisation d'une charte des manifestations - **initiée en 2023 à faire**

## **Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public**

### **ORIENTATION 5 - Pérenniser le Grand Site**

**Action 29** Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du S.M.G.S.E avec les enjeux de l'Opération Grand Site - **action réalisée en 2022**

**Action 30** Réviser le périmètre de l'Opération Grand Site - **en cours**

**Action 31** Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du site classé du Grand Site - **en cours**

**Action 32** Protéger le Grand Site de menace écologique et paysagère - **en cours**

### **Observer les évolutions et adapter la gestion du massif**

**Action 33** Poursuite de l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site - **action réalisée en 2023 à poursuivre**

**Action 34** Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macro déchets en zone littorale et marine - **action réalisée en 2022 à poursuivre**

**Action 35** Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages - **initiée en 2022 à faire**

### **ORIENTATION 6 - Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil**

**Action 36** Créer les premiers outils de communication du Grand Site - **action réalisée en 2023 à poursuivre**

**Action 37** Communiquer efficacement sur l'Opération Grand Site - **en cours**

**Action 38** Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site - Mise en œuvre de la charte d'accueil du Grand Site - **initiée en 2022 à faire**

### **ORIENTATION 7 - Développement du projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Estérel"**

#### **Structuration du projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Estérel"**

**Action 39** Animation, création de lieux d'exposition dans le cadre du « Centre d'information et de découverte éclaté » - **initiée en 2022 à faire**

**Action 40** Définition et aménagement d'itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques), et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires - **en cours**

#### **Développer le potentiel élevé de l'Estérel comme lieu de recherche et de pédagogie**

**Action 41** Développer des partenariats avec l'Education nationale - **en cours**